

2.3. CONCERTATION ET INFORMATION AUTOUR DU PROJET

De nombreux échanges ont eu lieu entre le porteur du projet et les différents experts mandatés pour réaliser l'étude d'impact. En effet, chaque étape de l'étude d'impact a fait l'objet de plusieurs réunions avec les experts pour intégrer les problématiques environnementales et paysagères au cœur de la conception du projet :

- Sensibilités et enjeux de l'état initial de l'environnement ;
- Participation au choix des variantes d'implantation ;
- Analyse des impacts du projet retenu ;
- Définition des mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant, de compensation des impacts.

Au-delà de la concertation avec les experts, la société VALOREM a rencontré et sollicité le conseil municipal et les services de l'Etat. Les informations et les choix relatifs au projet ont également été relayés régulièrement par la commune de Mazinghien.

La société VALOREM a rencontré en août 2022 le conseil municipal de Mazinghien pour présenter le projet afin d'avoir l'approbation de la commune d'implanter un parc éolien sur le territoire.

Un **financement participatif** préalable à l'installation d'un mât de mesure du vent a également été proposé en avril/mai 2024. Le site MonParcVALOREM.com regroupe l'ensemble des levées de fonds portées par VALOREM.

Figure 11 : lancement d'un financement participatif pour le projet éolien de Mazinghien.

COLLECTE LOCALE

Ouverture des souscriptions le 23 avril

- du 23 avril au 29 avril : campagne réservée aux habitants de la commune de Mazinghien, avec des conditions préférentielles
- à partir du 30 avril : campagne élargie aux habitants de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis.
- à partir du 7 mai : campagne élargie aux habitants de la région des Hauts-de-France
- à partir du 14 mai : collecte ouverte à la France entière.

Source : VALOREM

En avril 2024, une lettre d'information sur le projet a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune de Mazinghien. Celle-ci a précédé la **première permanence d'information publique** qui s'est tenue en avril 2024, pour en faire le relais auprès de la population.

Figure 12 : extrait de la lettre d'information distribuée à la population de la commune de Mazinghien.

LETTRE D'INFORMATION N°1
Projet éolien de la commune de Mazinghien (59)

VALOREM 30 ans

Avril 2024

En lien avec le conseil municipal, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes à Mazinghien. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes de ce projet. VALOREM vous invite à une **permanence d'information en mairie le mardi 23 avril 2024, de 14h à 17h**. Ce temps d'échange sera l'occasion de répondre à vos questions et de vous présenter l'opération de **financement citoyen** proposée aux habitants.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs éoliens, solaires et hydroélectriques.

Le Groupe VALOREM célèbre cette année **30 ans d'expertise, d'engagement et d'aventure humaine**, au service de la transition énergétique.

LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

*Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. Les **énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. La **part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Source : Bilan électrique RTE 2022

Répartition de la production d'électricité en France

Énergie	Pourcentage
Énergies renouvelables	26%
Fossile	11%
Nucléaire	63%

Éolien terrestre

Statut	Valeur
Puissance installée Fin 2022	21200 MW
Objectif 2028 (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)	35600 MW

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 95 % Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.
- 7,8 % Consommation d'électricité couverte par la production éolienne en 2021
- 90 % Une éolienne se recycle à 90%.
- 20/30 ans Durée de vie d'une éolienne.
- 25 % Facteur de charge moyen d'une éolienne : c'est le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant toujours à puissance maximale.

Source : VALOREM

Une **seconde lettre d'information** a été distribuée en décembre 2024 auprès de la population de la commune de Mazinghien, afin d'informer sur l'avancement du projet éolien.

Figure 13 : extrait de la seconde lettre d'information transmise à la population de Mazinghien en décembre 2024.

LETRE D'INFORMATION N°2
Projet éolien de la commune de Mazinghien (59)

Décembre 2024

Cette lettre vous informe de l'avancement du projet éolien étudié sur votre commune par notre société, VALOREM. Nous y présentons notre méthodologie pour échanger sur les objectifs du projet et le construire avec le territoire, ainsi qu'un point sur les études environnementales.

En cette fin d'année, les équipes VALOREM vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025 !

LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA MÉTHODOLOGIE DE VALOREM

VALOREM met un point d'honneur à engager en amont de ses projets **un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation**. L'objectif est de **préparer les décisions** à prendre tout au long du projet avec les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet à l'étude sur votre commune, VALOREM a créé un **COMité de PILotage (COPIL)** composé de **représentants du territoire** (élus, riverains du projet, propriétaires et exploitants agricoles, etc.). Cette instance nous est utile dans la **compréhension des enjeux territoriaux**, afin de les intégrer dans la définition du projet. Les réunions du COPIL sont au nombre de 4, positionnées suivant l'évolution des études de faisabilité, à une fréquence de 3 à 4 mois.

Premier comité de pilotage le 7 octobre 2024, en mairie de Mazinghien

Cette réunion a permis de présenter les **études acoustiques et de potentiel éolien**.

VALOREM a aussi abordé différents sujets qui auront une incidence sur les caractéristiques du projet :

- les **spécificités du milieu naturel**, identifiées suite aux états initiaux sur l'environnement,
- la proximité du radar d'Avesnes-sur-Helpe, pour laquelle une demande de servitude a été envoyée à **Météo France**,
- les altitudes de guidage avec les aéroports de Lille et de Valenciennes, pour lesquelles des demandes de servitude ont été adressées à **l'Aviation Civile**,
- le contexte de pression forte opérée sur le **foncier agricole régional**.

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site internet du projet : www.parc-eolien-mazinghien.fr/

Source : VALOREM

Elle a été suivie par une troisième lettre en septembre 2025 puis une quatrième en janvier 2026.

En novembre 2025 s'est tenue **une seconde permanence publique** auprès des habitants de Mazinghien, afin de présenter le carnet de photomontages et celui du choix de la variante d'implantation. S'en est suivi une animation sur les énergies après des élèves de l'école de Mazinghien.

Quatre réunions du COMité de PILotage (COPIL) ont été organisées dans le cadre du projet éolien de Mazinghien. Ce COPIL est constitué de M. Le Maire, trois conseillers municipaux, une riveraine, deux exploitants agricoles, trois membres du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), une représentante de la chambre d'agriculture du Nord et un représentant du Pays du Cambrésis. Ces réunions ont eu lieu :

- En octobre 2024, axée sur l'acoustique ;
- En avril 2025, axée sur le paysage ;
- En octobre 2025, axée sur la biodiversité.
- En avril 2026, axée sur les impacts du projet et les mesures mises en place.

En application de l'article 15 de la loi « Accélération de la Production d'Energies Renouvelables » publiée le 10 mars 2023, le ministère de la Transition énergétique a mis en place un portail afin de mettre à disposition des collectivités les données relatives aux énergies renouvelables sur leur territoire ainsi qu'au potentiel de développement de telles EnR. Ce portail ouvre la possibilité pour les communes de définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Si le projet est inclus dans une ZAEEnR, les procédures sont ainsi facilitées pour les porteurs de projet et ces derniers peuvent bénéficier d'avantages financiers.

Considérant que la commune de Mazinghien souhaite s'engager dans une démarche de production d'énergie propre et locale afin de répondre aux enjeux liés au climat, au prix de l'énergie et à la souveraineté énergétique, **une demande de classement en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR)** a été faite par le conseil municipal de la commune, via une délibération du 23 décembre 2024. Néanmoins, cette demande n'a pas aboutie du fait de la présence du projet éolien au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Un comité de projet aura lieu le mercredi 03 juin 2026 à 14h00 en la Salle des Mariages de la Mairie de Mazinghien, pour les 24 communes concernées.

La société VALOREM a donc cherché à mettre en place une concertation locale autour du projet. Ainsi, de fréquents échanges avec toutes les parties prenantes du territoire (élus, propriétaires, habitants) ont conduit à la réalisation d'actions de concertation nombreuses et variées.